

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LA CHAISE DIEU**

Séance du 21 Septembre 2021 à 20h

L'an deux mil vingt-et-un, le 21 Septembre 2021 à 20h

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M.BRIVADIS André, Maire

**Etaient présents :** Mr BRIVADIS André, Maire ; Mr GIBERT Stéphane, Mr BLANCHEFORT Fabien, Mr LAVERROUX Yannick, Mme SAVINEL Armelle Adjoint, Mme SCIORTINO Pascale, Mr VIALANEIX Bernard, Mr PHILIPON Pierre, Mr FAIVRE Thierry, Mr SPECEL Gérard, , Mr MARION Olivier.

**Procurations :**

Mr WENGER Stéphane a donné procuration à Mr BRIVADIS André,  
Mr PHILBEE Paul a donné procuration à Mr GIBERT Stéphane,

Mme SAVINEL Armelle a été nommé secrétaire.

**Nombre de conseillers**

- en exercice :13
- présents : 11
- votants : 13
- absents : 2

**Date de la convocation :**  
**06 Septembre 2021**

**Date d'affichage :**  
**06 Septembre 2021**

**Objet :**

Signature de l'avenant  
n°2 Colas

Monsieur le Maire explique au conseil municipal la nécessité de signer l'avenant n°2 avec l'entreprise Colas.

Cet avenant a pour objet :

- l'introduction de prix nouveaux liés à la réalisation de prestations complémentaires et modificatives nécessaires au bon achèvement des ouvrages, non prévues dans le marché initial ;
- l'ajustement des quantités réellement réalisées liées à la réalisation de prestations complémentaires et modificatives ;
- la modification des délais d'exécution compte tenu de ces prestations.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 avec l'Entreprise Colas.

Acte rendu exécutoire  
après le dépôt en Sous  
Préfecture de Brioude le  
22 septembre 2021 et  
publication du 22  
septembre 2021

Pour extrait conforme,

Le Maire,

André BRIVADIS

